



Doc. 13618
01 octobre 2014

Les menaces contre l'humanité posées par le groupe terroriste connu sous le nom d'«EI»: la violence à l'encontre des chrétiens et d'autres communautés religieuses ou ethniques

Amendement¹ n° 5

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 9, insérer le paragraphe suivant:

« En tant que voisine de la Syrie et de l'Irak, la Turquie a ouvert ses frontières à des milliers de personnes déplacées de l'Irak et de la Syrie fuyant les violences, notamment aux minorités vulnérables comme les Yézidis. Le nombre d'Irakiens et de Syriens atteint presque 1,5 million en Turquie, dont près de 250 000 ont traversé la frontière au cours des deux dernières semaines. En outre, la Turquie a mis en place des camps pour plus de 35 000 personnes déplacées dans le nord de l'Irak. »

Note explicative

Il est important d'inclure des faits reflétant la situation humanitaire sur le terrain. C'est pourquoi nous proposons cet amendement.

Déposé par:

SELVİ Ömer, Turquie, GDE
DENEMEÇ Reha, Turquie, GDE
DİŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC
ERKAL KARA Tülin, Turquie, GDE
GODSKESEN Ingebjørg, Norvège, GDE
GÜLPINAR Mehmet Kasım, Turquie, GDE
TÜRKEŞ Ahmet Kutalmış, Turquie, ADLE
WALTER Robert, Royaume-Uni, GDE

1. 2014 - Quatrième partie de session

